

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/968 :

Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) - Autorisation de signature du marché

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-968-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/968 : Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) - Autorisation de signature du marché.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert, pour la maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie (SSI) équipant les établissements de la Ville de Saint-Pierre (recevant du public (E.R.P.) ou soumis au code du travail s'ils en sont équipés).

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 26 juillet 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au mercredi 31 août 2022 à 15h00 (heure locale).

Les prestations sont décomposées en deux (2) missions :

– **Mission 1 : Maintenance préventive** pour l'entretien de l'ensemble des équipements définis en annexe du Cahier des Clauses Particulières. Elle sera traitée à prix global et forfaitaire.

– **Mission 2 : Maintenance corrective** y compris mesures palliatives et curatives. La mission 2 sera traitée à prix unitaire. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu avec minimum et un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

- **Montant minimum annuel : 1 000 € HT**
- **Montant maximum annuel : 50 000 € HT**

La durée du marché est de quatre (04) ans à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le vendredi 14 octobre 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique – 70% et valeur technique – 30%), l'offre de l'entreprise **Société Electricité Baptiste Service (SEBS)**. Le montant annuel de la mission 1 «Maintenance préventive », sur lequel s'engage le candidat attributaire, s'élève à **27 125,00 € TTC**.

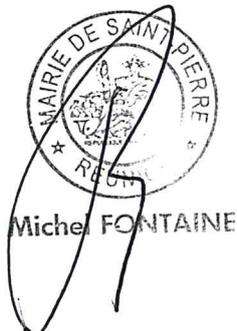
Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire n°020 6156 47.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-968-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022